

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur

Décision n°034 du 19 avril 2021 portant délégation de signature

NOR :

Le secrétaire général de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu la décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bruno JACQUET, secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu la décision du 9 octobre 2020 portant délégation de signature ;

Vu le contrat de Madame Fanny HAMON du 6 novembre 2019 ;

Vu le contrat du 08 janvier 2020 nommant Monsieur Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat de Madame Anne-Catherine CUNAT du 5 août 2020 ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 4 de la décision du 9 octobre 2020 susvisée est remplacé par :

« Délégation est également donnée à Madame Anne-Catherine CUNAT et Madame Fanny HAMON aux fins de représentation de l'ANTS devant les juridictions ».

Article 6

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 avril 2021.

Le secrétaire général de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
Bruno JACQUET